

Séance du 18 juillet 2025

Date de Convocation : 12 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juillet à 19h30. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe CARRETTE, Maire. Réunion du conseil municipal sous 2^{ème} convocation compte tenu que celle du 12 juillet 2025 n'a pas atteint le quorum.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, ALLANO Christelle, SIRVENT Rémy, COUSIN Charline.

Absents excusés : BURY Elvira, FRATANI Ludovic, DEBUIRE Emilie.

Absents : CHAUDELET Maud, ROUTHIAU Philippe, BOUGET Anne, HAMARD Johannes, FERREIRA Allison, GUYOT Joël, MAHE Louise.

Christelle ALLANO a été nommé(e) secrétaire.

Monsieur le Maire, Christophe CARRETTE, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 juin 2025 ;
- FINANCE : Approbation du compte de gestion 2024 du CCAS ;
- FINANCE : Vote du compte administratif 2024 du CCAS ;
- Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 JUIN 2025

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité des membres présents

2) FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU CCAS (D.22/2025)

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen de l'assemblée.

Le compte de gestion 2024 dressé par le percepteur fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 753.97 €. Il n'y a ni dépenses ni recettes en section d'investissement.

Après lecture, les membres du conseil municipal présents approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2024 dressé par le percepteur.

**3) FINANCE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2024
(D.23/2025)**

Le compte administratif 2024 du C.C.A.S fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 753.97 €. Il n'y a ni dépenses ni recettes en section d'investissement.

M. Christophe CARRETTE, Maire, ne participant pas au vote, sous la présidence de Mme ALLANO Christelle, doyenne de l'assemblée, après lecture, les membres du conseil municipal présents approuvent à l'unanimité le compte administratif 2024.

4) QUESTIONS DIVERSES

NEANT

LA SEANCE EST LEVÉE A 19h50

Mouettes le 18 juillet 2025

Le Maire,

Christophe CARRETTE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "C. Carrette", is written over the official seal and extends across the page.